

Volontaire en Service Civique à : **La Maison de l'Image****Titre de la mission :****Sensibilisation et accompagnement d'un événement artistique :  
LE MOIS DE LA PHOTO, festival de Photographie à la Maison de l'Image de Grenoble****Fédération dans laquelle se déroule la mission**

Organisme affiliée à la Ligue de l'enseignement, FOL de l'Isère : oui

Objet de l'association :

À la fois organisme de formation et créatrice d'événements artistiques et culturels, la Maison de l'Image a acquis, depuis sa création en 1972, un savoir-faire et une expertise reconnue en matière de photographie, d'audiovisuel et d'éducation aux images. Acteur incontournable de la Villeneuve de Grenoble, l'association est aussi un lieu ressource à travers son médialab Studio 97 et de mémoire audiovisuelle avec la réalisation et la conservation d'émissions télévisées et de médias participatifs.

La Maison de l'Image organise le *Mois de la Photo* à l'automne et les *Rendez-vous de l'Image* au printemps et intervient auprès de nombreux publics – professionnels, scolaires et particuliers.

Agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, et organisme d'intérêt général à caractère culturel, la Maison de l'Image bénéficie du soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de Grenoble-Alpes Métropole et de la Ville de Grenoble.

**Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civique**

Département isérois

**Objectifs généraux de la mission**

Au sein de la Maison de l'Image basée à Grenoble, secteur Villeneuve (association partenaire de la ligue de l'Enseignement de l'Isère) :

Accompagner la chargée de projet et l'équipe de la Maison de l'Image sur l'événement artistique et culturel « Le Mois de la Photo », festival de photographie d'une durée d'un mois, organisé en novembre/décembre à Grenoble et sur le territoire : programmation de photographes, communication, logistique, mécénat et médiation des actions.

- Mois de la Photo 2022, du 19 novembre au 11 décembre 2022.
- Préparation du Mois de la Photo 2023.

**Profil recherché**

Qualités humaines : autonomie ; bonne capacité d'organisation ; bon relationnel ; force de proposition...

Intérêt pour la culture (photographie ; cinéma ; créations audiovisuelles ; numérique ; ...) ; la communication ;

l'organisation d'événements culturels...

Les pratiques suivantes sont un plus :

- Logiciels de bureautique, de mise en page et de retouche d'images (Word ; Excel ; PowerPoint ; InDesign ; Photoshop ; ...)
- Une expérience de l'animation avec les enfants et/ou le BAFA ou de visites guidées scolaires sur des expositions sont un plus.
- Anglais et/ou une langue étrangère

**En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général (en quelques mots)****Intérêt pour le volontaire**

Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?

- Découvrir le fonctionnement d'une structure culturelle telle que la Maison de l'Image, lieu ressource en photographie, audiovisuel, éducation à l'image et aux médias.
- Découvrir les différents aspects d'organisation et de gestion de projets culturels ; s'initier à la médiation ; participer à la communication, découvrir le mécénat et ses enjeux.
- Travailler en équipe. Acquérir et développer un savoir-faire et un savoir-être.
- Créer un réseau. Tisser des liens avec les publics, les partenaires, les artistes français et internationaux.
- Avoir une occasion de développer un projet personnel culturel et/ou éducatif dans le cadre des activités de la Maison de l'Image et du Mois de la Photo.

#### Intérêt pour la structure

- S'enrichir d'un nouveau regard et de compétences apportées par le ou la jeune volontaire.
- Accueillir un avis extérieur sur le fonctionnement général et les actions portées.
- Enrichir la structure de nouvelles idées et initiatives, imaginer des développements possibles pour l'existant ou le futur.

#### Intérêt pour la société et les publics

- Un accueil et un accompagnement régulier pour les publics des actions phares de la Maison de l'Image.
- Un lien régulier avec les partenaires de la Maison de l'Image, en virtuel et en présentiel.

#### Indemnité du (des) volontaire(s)

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de **473.04 €** versée par l'État (plus 107.03 € si leur foyer bénéficiait du RSA ou s'ils sont boursiers 5° échelon) et de **107.58 €** versée par la structure d'accueil.

#### Autres prestations proposées

- Accès à la tarification TER « illico solidaire » (- 75 % de réduction sur billets train du réseau TER en région RA)
- Participation aux formations de la Maison de l'Image.

#### Durée

- Nombre de mois : **9 mois**
- Date de début de la mission : **15 septembre ou 1<sup>er</sup> octobre 2022**

#### Calendrier de la mission / activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission

*Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, festival, assemblée générale, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...). Voir ci-dessous le calendrier prévisionnel*

#### Temps de présence hebdomadaire

**Durée hebdomadaire de la mission : 24 h** - Horaires à définir avec le/la volontaire

**Jours de mission :** lundi, mardi, mercredi et/ou jeudi et/ou vendredi (à définir avec le ou la service civique)  
Certains samedis, dimanches et soirées pendant le Mois de la Photo du 19 novembre au 11 décembre 2022.

#### Tutrices dans l'association

**Chargée du Mois de la Photo :**

Prénom et Nom : Claire Nicolas

Fonction : Chargée de communication et coordination de projets culturels

Téléphone : 06 31 32 37 58

Email : [claire.nicolas@maison-image.fr](mailto:claire.nicolas@maison-image.fr)

### Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement

À quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le volontaire est-il accompagné et éventuellement formé pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?

Il est accompagné dans un premier temps sur des tâches pratiques et ensuite, chemin faisant, la place est laissée pour plus d'autonomie.

### Formations obligatoires et autres

- Formation citoyenne de 2 jours obligatoires
- PSC1 : 7h obligatoire
- Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil) : possibilité de participer à d'autres formations pour le volontaire nécessaires à la mission et dispensées par la Maison de l'Image et/ou ses partenaires : Formation à l'image fixe et animée.

### Nombre de volontaires attendus en même temps

Une autre personne sera accueillie en service civique sur la même période, sur un autre projet (médialab).

### Activités du volontaire (détailler les différentes tâches) en une dizaine de lignes

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

Après s'être familiarisé-e avec les activités de la structure, le ou la volontaire pourra établir des objectifs plus précis pour sa mission en concertation avec sa tutrice. Un suivi régulier sera réalisé afin de guider au mieux le ou la volontaire.

Le ou la volontaire pourra apporter son soutien pour :

- La programmation : soutien au déroulé du programme du Mois de la Photo et à sa logistique.
- La communication : participation à la conception, réalisation et à la diffusion de la communication générale du festival et de ses événements (newsletter ; réseaux sociaux ; site internet ; veille ; graphisme ; print).
- La logistique : organisation, coordination et lien avec les partenaires, les artistes, les bénévoles et les publics ; participation au montage et au démontage des expositions du Mois de la Photo.
- Un soutien à la médiation : participation à la conception et l'animation des actions, des projets ou des outils de médiation, auprès des publics des différents événements portés par la Maison de l'Image (accueil du public ; visites guidées ; visites scolaires ; ateliers d'éducation aux images ; animation ; actions pédagogiques).
- Un appui à la communication sur les réseaux sociaux.
- Un appui à l'organisation et participation à la gestion administrative des événements.
- Un soutien au développement du réseau de partenaires de la structure.

### Point de vigilance :

*Le / la volontaire ne se substitue en aucun cas aux bénévoles ni aux salariés. Son action vient compléter et développer des projets dont le caractère n'est pas essentiel au fonctionnement courant. Les tâches administratives récurrentes sont exclues si elles n'entrent pas dans une démarche de projet en lien avec la mission (secrétariat, téléphone, accueil physique, tâches bureautiques). Le / la volontaire ne peut être responsable du développement économique du projet.*

*Le volontaire ne peut pas être en situation de responsabilité auprès d'un public mineur ou fragilisé. Il / elle n'est pas responsable des locaux, des matériels ni de l'accueil des publics, individuels et groupes, en autonomie.*

### En complément :

*Les volontaires sous contrats avec la Ligue de l'enseignement et sous convention avec une structure partenaire s'inscrivent dans un parcours d'engagement. A ce titre, la fédération peut proposer aux volontaires de réaliser, sur leur temps de mission, des actions connexes ou complémentaires et visant :*

- *Le lien entre les volontaires de la fédération et du département,*
- *L'ouverture personnelle et citoyenne par l'invitation à des rassemblements départementaux, régionaux et nationaux de volontaires engagés,*
- *La promotion de l'engagement de service civique,*
- *Les démarches liées aux projets d'avenir des volontaires en collaboration avec la structure d'accueil.*

### Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission

Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (Bénévoles, enseignants, autres jeunes, associations, animateurs, directeurs d'écoles, anciens, etc.)

Les membres de l'équipe salariée de l'association, une autre personne en service civique, les artistes et partenaires du Mois de la Photo, les bénévoles de l'association, des jeunes usagers de l'association, les habitants du quartier, des partenaires associatifs et institutionnels, ...

### Articulation avec l'équipe en place (salarié-e-s/bénévoles de la structure)

Qui fait quoi actuellement dans la structure d'accueil ? quelle sera la place du volontaire dans l'équipe en place ?

#### Maison de l'Image :

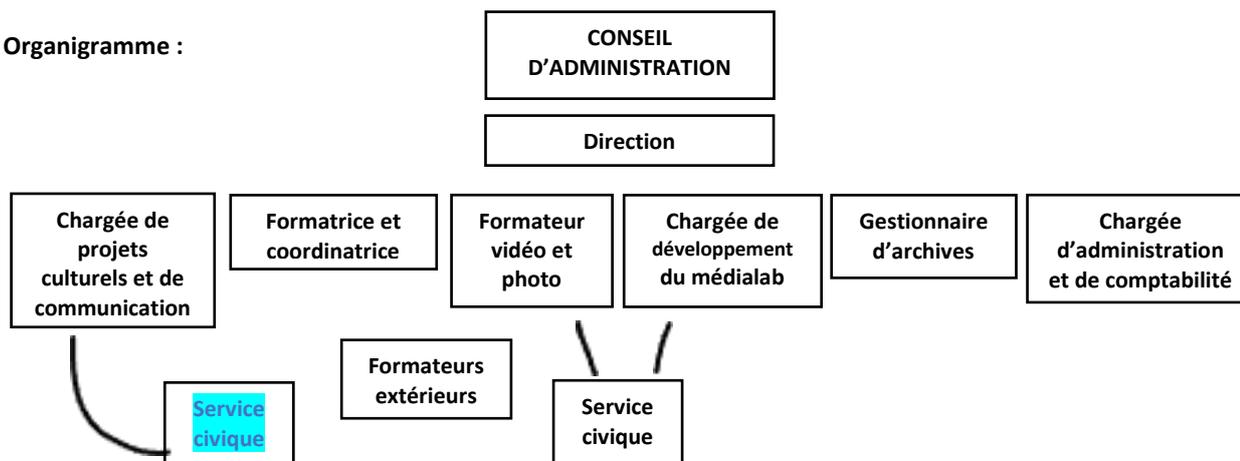
Adresse : 97 Galerie de l'Arlequin, Le Patio de la Villeneuve, 38100 Grenoble

Téléphone : 04 76 40 48 35

Direction : Laetitia Boule

[laetitia.boule@maison-image.fr](mailto:laetitia.boule@maison-image.fr)

Organigramme :



### Conditions et moyens de travail

Lieu de travail : Grenoble et agglomération

Poste informatique : oui

Prise en charge des frais de transport pour se rendre aux formations civiques.

Frais de déplacement pris en charge par l'organisme pour les missions

### Déplacements envisagés

Déplacements envisagés dans l'agglomération grenobloise et en Isère.

### Vos locaux /vos missions sont-ils/elles accessibles à une personne en situation de handicap ?

Préciser s'il y a un aménagement à prévoir pour les locaux et/ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes :

Un aménagement peut être à prévoir dans les locaux pour les personnes à mobilité réduite.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...).

Durée de la mission : **9 MOIS**

Date de début : **du 1er octobre 2022 (ou 15 septembre 2022) au 30 juin 2023 (ou 15 juin 2023)**

Durée hebdomadaire : 24 h

Jours de mission : **lundi, mardi, mercredi et/ou jeudi et/ou vendredi à définir**

Début de mission 1 <sup>er</sup> octobre 2022	<b>Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le / la volontaire effectuera sa mission</b>	<b>Activités prévues dans le cadre de la mission</b>	<b>Temps prévus dans le cadre du volontariat</b>
	Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)	Activités réalisées par le volontaire durant sa mission et échéances prévues dans le projet mené (animations dans les écoles, préparation matériel pédagogique, entretiens avec le tuteur...)	Temps dédiés au volontariat (formation civique, PSC1 , entretien volontaire-RSC, rassemblements nationaux, entretien de réflexion au projet d'avenir)
	<b>OCTOBRE</b> Organisation du Mois de la Photo Finalisation de la conception et la diffusion des outils de communication Actions culturelles	Entretien avec la tutrice Soutien à l'organisation du Mois de la Photo Appui à la conception et la diffusion des outils de communication Soutien aux actions culturelles	
	<b>NOVEMBRE - DECEMBRE</b> Mois de la Photo : accrochage, accueil des publics. Actions de communication et de médiation.	Mois de la Photo : participation à l'accrochage, l'accueil des publics. Soutien à la conception et la diffusion des outils de communication	
	<b>JANVIER</b> Bilan du Mois de la Photo Actions culturelles Point partenariat	Participation au bilan du Mois de la Photo Soutien aux actions culturelles	Entretien avec la tutrice Formation PSC1 ET/ OU Formation civique et citoyenne
	<b>FÉVRIER</b> Thématique Mois de la Photo 2023 Préparation du jury	Soutien sur la conception de l'édition 2023	
	<b>MARS</b> Mécénat Lancement appel à projets	Soutien à la diffusion de l'appel à projets Suivi des candidatures Participation à l'organisation du jury.	
	<b>AVRIL</b> Jury du Mois de la Photo 2023	Appui au bon déroulé du jury	Projet personnel en lien avec les activités de la structure et du festival



Fin de mission

<b>MAI</b> Préparation de la programmation 2023 Calendrier prévisionnel	Participation aux rendez-vous avec les partenaires Contact avec les artistes de l'édition 2023	
<b>JUIN</b> Plan de communication 2023 Scénographie Événementiel	Soutien à la confection du plan de communication Découverte et aide à la confection de la scénographie en lien avec les artistes	Formation PSC1 ET/ OU Formation civique et citoyenne Bilan de fin de mission Entretien de réflexion au projet d'avenir

**Conditions préalables pour faire appel à un organisme intermédiaire :**

***Une structure qui possède un agrément (local ou national) ne peut faire appel à un organisme Intermédiaire que dans des cas particuliers et sous conditions (nous contacter pour échanger sur votre situation particulière le cas échéant).***

***Une structure ne peut pas accueillir simultanément des volontaires mis à disposition par des organismes intermédiaires différents.***

**Les éléments à vérifier**

Votre structure : La Maison de l'Image

Possède un agrément national (votre structure par délégation ou votre Siège national) : Non

Possède ou a déjà possédé un agrément local : Non

A déjà fait appel à un organisme intermédiaire :

Oui : Date de la dernière mise à disposition terminée ou en cours : Mai 2021

Si oui, nom de l'organisme intermédiaire : La Ligue de l'Enseignement - FOL de l'Isère

***L'affiliation de votre structure à la ligue de l'enseignement (Usep et Ufolep compris) est nécessaire pour le conventionnement entre nos 2 structures.***